

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1419 (Rect)

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« d) Ou regroupant plus de cinquante communes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.